

## Déclaration pour des ondes radiophoniques saines

### Quatre-vingt-trois groupes sociaux en ont assez de la radio-poubelle

**Québec, le 17 septembre 2015.** La Coalition pour la justice sociale rend publique une déclaration commune pour dénoncer les propos entendus dans plusieurs stations de radios. Les quatre-vingt-trois groupes signataires souhaitent affirmer publiquement leur désapprobation de ce genre de pratiques radiophoniques et revendiquer des ondes radiophoniques saines. Ils souhaitent conscientiser la population et les élu-e-s sur les impacts négatifs qu'ont ces discours sur la population et sur le climat social.

Depuis maintenant plusieurs années, le phénomène qu'il est convenu d'appeler les «radios-poubelles» se développe dans différentes régions du Québec. Ce type de radio se caractérise par un contenu agressif et racoleur, très souvent discriminatoire et diffamatoire envers certains groupes sociaux ou personnalités publiques associées à ces groupes. Plusieurs tiennent à dénoncer aujourd'hui les impacts sur leur travail et sur les personnes qu'ils et elles côtoient.

Pour Jean Cloutier, président du Conseil régional de la Capitale-nationale de l'Alliance pour la fonction publique du Canada les impacts négatifs sont clairs pour son syndicat : « *Ces radios-poubelles font miroiter aux gens non syndiqués que les gens syndiqués sont des enfants gâtés avec leurs belles conventions collectives, alors que ce sont eux qui n'ont pas grand chose et qui devraient revendiquer des améliorations de leurs conditions de travail.* »

Le phénomène a pris une telle ampleur que l'on peut sentir l'impact, notamment, de la multiplication de comportements violents que subissent au quotidien les personnes et les groupes visés par les propos des animateurs de radio-poubelles. Pour Marielle Bouchard et Denyse Thériault du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, les attaques ne cessent de faire partie de leur quotidien : « *Les radios-poubelles disent un paquet de préjugés sur les personnes assistées sociales et ça provoque l'isolement chez les personnes. À les écouter, les personnes assistées sociales ne payent rien, alors qu'elles payent des taxes sur une grande proportion de leur budget. Les idées fausses et la haine ainsi diffusées à chaque jour sur les ondes de certaines radios ont des conséquences dommageables majeures sur le quotidien des personnes à l'aide sociale et sur notre société.* »

Élisabeth Germain, de la Fédération des femmes du Québec ajoute : « *Ces radios tiennent également des propos sexistes, discriminatoires et méprisants envers les femmes. Régulièrement, on nous tient un discours rétrograde et dépassé sur le retour des femmes à la maison ou les femmes au volant. Pire, on va même jusqu'à banaliser la violence faite aux femmes en faussant la réalité et en disant qu'il y a autant de violence de la part des femmes envers les hommes. C'est dangereux.* »

Pour les groupes signataires de cette déclaration, l'accès aux ondes radiophoniques est un privilège qui confère aux personnes qui l'utilisent un pouvoir et une responsabilité morale. « *Nous croyons que les ondes radiophoniques doivent permettre de développer un esprit critique en nous présentant différentes positions sur des sujets d'actualité. Elles doivent aider au développement de débat respectueux sur les sujets qui nous touchent plutôt que d'attiser les conflits sociaux et propager des préjugés* » explique Vicky Brazeau du Regroupement des organismes communautaires de la région de Québec. Anne-Valérie Lemieux Breton, du

Regroupement en éducation populaire et en action communautaire du Québec et Chaudière-Appalaches ajoute : « *La déclaration n'est pas un appel à la censure, mais une démarche de conscientisation de la population et des élu-e-s aux problèmes engendrés par la multiplication de ce type de pratiques radiophoniques.* »

**La démarche se poursuit**

La Coalition justice sociale lance aujourd'hui une déclaration en ligne où les personnes pourront signifier leur appui individuel. La population est invitée à appuyer cette déclaration en se rendant à l'adresse suivante : <https://goo.gl/sIFyCD>

*La Coalition pour la justice sociale de Québec-Chaudière-Appalaches s'oppose aux politiques régressives et au démantèlement des services publics et des programmes sociaux. Elle regroupe des syndicats, des organismes communautaires, des associations étudiantes, des groupes de femmes et des groupes populaires de défense de droits.*

-30-

Pour informations : [coalitionjusticesociale@gmail.com](mailto:coalitionjusticesociale@gmail.com)

## **Déclaration *Pour des ondes radiophoniques saines***

Nous, les signataires de cette déclaration, affirmons l'importance d'un milieu médiatique sain, exempt de discours haineux et discriminatoires, de propos méprisants et diffamatoires, d'informations mensongères et/ou trompeuses et irresponsables sur le plan social. Nous nous inquiétons de la dérive prise par certaines stations de radio dans la dernière décennie. Outre le tort causé aux individus par les préjugés colportés, nous constatons que les discours de certains animateurs et certaines animatrices, amplifiés par une audience de masse, sont susceptibles de provoquer une dégradation du climat social voire de susciter des comportements violents.

Nous souhaitons que les ondes radiophoniques permettent de développer un esprit critique en nous présentant différentes positions sur des sujets d'actualité, qu'elles nous ouvrent la porte pour des débats respectueux. Les ondes radiophoniques devraient nous offrir un divertissement de qualité, sans tomber dans le mépris ou le manque de respect.

L'accès aux ondes radiophoniques est un privilège qui confère aux personnes un pouvoir d'influence et une responsabilité morale. Un permis de radiodiffusion est et doit être conditionnel au respect des droits fondamentaux des personnes. Nous affirmons que le respect de cette limite est primordial et doit être assuré par les pouvoirs publics.<sup>1</sup>

Voilà les ondes que nous voulons.

1- Des radios de la région de Québec ont été condamnées par le Conseil de Presse du Québec (CPQ) pour propos méprisants et discriminatoires, manque de respect et atteinte à la dignité humaine, propos haineux et incitation à la violence et propos racistes. Dans une lettre envoyée au CRTC en 2012, le Conseil de Presse du Québec estimait qu'il était « *impératif d'intervenir auprès du CRTC pour lui demander de prendre les moyens appropriés pour interrompre dans les plus brefs délais la diffusion de tels propos. La détention d'un permis de radiodiffusion ne constitue pas un droit, mais un privilège conditionné notamment par le respect par le titulaire des droits fondamentaux des personnes.* » Disponible à l'adresse suivante : <http://conseildepresse.qc.ca/decisions/d2012-03-067-et-d2012-05-103/>

## Groupes signataires

- 1 Alliance arc-en-ciel de Québec
- 2 Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC)
- 3 AmiEs de la terre de Québec
- 4 Association coopérative d'économie familiale (ACEF)
- 5 Association de défense des droits sociaux Québec-Métropolitain
- 6 Association des groupes d'éducation populaire Centre-du-Québec
- 7 Association générale étudiante du Collège François-Xavier-Garneau (AGECFXG)
- 8 Association modulaire des étudiants en travail social (AMETS) UQAR - campus Lévis
- 9 Association pour la défense des droits sociaux de la Rive-Sud (ADDS Rive-Sud)
- 10 À Tire-d'Aile : Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)
- 11 Atout-Lire
- 12 Aux quatre vents
- 13 Auto-psy
- 14 Bureau d'animation et information logement Québec métropolitain (BAIL)
- 15 Carrefour d'animation et de participation pour un monde ouvert (CAPMO)
- 16 Carrefour des Personnes Aînées de Lotbinière
- 17 Carrefour jeunesse-emploi des Chutes-de-la-Chaudière
- 18 Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles de Granby (CALCAS)
- 19 Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles de l'Outaouais (CALAS)
- 20 Centre femmes aux Plurielles
- 21 Centre femmes La Rose des vents
- 22 Centre femmes l'Ancre
- 23 Centre femmes les Unes et les Autres de Saint-Jérôme
- 24 Centre la Barre du jour
- 25 Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC)
- 26 Collectif de lutte contre la pauvreté Centre-du-Québec
- 27 Collectif québécois de conscientisation (CQC)
- 28 Collectif pour un Québec sans pauvreté (CQSP)
- 29 Collectif régional Léa-Roback de la Fédération des femmes du Québec
- 30 Comité d'aide aux femmes Sourdes de Québec
- 31 Comité de logement et d'aide au locataire
- 32 Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS)
- 33 Comité logement de Rosemont
- 34 Comité populaire St-Jean Baptiste
- 35 Connexion Emploi ressources femmes
- 36 Conseil Régional de la FTQ - région de Québec
- 37 Conseil régional de Québec de l'AFPC Québec
- 38 Corporation de défense des droits sociaux de Lotbinière (CDDS Lotbinière)
- 39 Corporation de développement communautaire (CDC de Lévis)
- 40 Département de psychosociologie et de travail social, UQAR - campus Lévis
- 41 Développement et paix, bureau de l'est du Québec
- 42 Droits Devant de l'Érable (Organisme en défense des droits des personnes sans-emploi)

- 43 Fédération des femmes du Québec (FFQ)
- 44 Front d'actions populaires en réaménagement urbain (FRAPRU)
- 45 Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)
- 46 Groupe d'entraide internationale Spirale
- 47 Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec (GRFPQ)
- 48 Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) région de Québec
- 49 L'Adroit de Chaudière-Appalaches
- 50 L'association YWCA de Québec
- 51 La Chaudronnée des cuisines collectives
- 52 La Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 53 Le Havre des femmes de l'Islet
- 54 Le Point d'appui, Centre d'aide et de prévention des agressions à caractère sexuel de Rouyn-Noranda
- 55 Le Projet Intervention Prostitution Québec désire (PIPQ)
- 56 Maison communautaire Missinak
- 57 Maison des jeunes l'Atôme de Stoneham
- 58 Maison pour femmes immigrantes
- 59 Mères et monde
- 60 Mouvement d'Action Solidaire des Sans-Emploi des Chenaux
- 61 Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire Saguenay-Lac-St-Jean Chibougamau-Chapais
- 62 Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (MÉPAL)
- 63 Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ)
- 64 Mouvement des travailleuses et travailleurs chrétienNes de Québec
- 65 Organisation québécoise de solidarité internationale pour les droits humains (OQSIDH)
- 66 Professeur-e-s en travail social du campus de Lévis – UQAR
- 67 Québec solidaire, capitale nationale
- 68 Québec solidaire, circonscription de Taschereau
- 69 Regroupement d'éducation populaire et d'action communautaire (REPAC 03-12)
- 70 Regroupement des ÉtudiantEs de deuxième cycle en service social Université Laval (REEDCSS)
- 71 Regroupement des femmes sans-emploi du Nord de Québec
- 72 Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix)
- 73 Regroupement des organismes communautaires de Québec (ROC 03)
- 74 Réseau du forum social de Québec/Chaudière-Appalaches
- 75 Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)
- 76 Service d'entraide de Saint-Romuald
- 77 Syndicat de la fonction publique (Québec/Chaudière-Appalaches)
- 78 Syndicat des auxiliaires administratifs, de recherche et d'enseignement de l'Université Laval (SA2RE)
- 79 Syndicat des professeurs du Cégep de Sainte-Foy
- 80 Syndicats des chargées et chargés de cours de l'Université Laval
- 81 Syndicat des professionnelles du CJE des Chutes-de-la-Chaudière
- 82 Table ronde des OVEP de l'Outaouais (TROVEPO)
- 83 Univert Laval